**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Turquie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 28 janvier 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

En dépit de certaines avancées récentes et ponctuelles, la France constate la forte dégradation de la situation des droits de l’Homme et de l’Etat de droit,. La France recommande à la Turquie :

1. Assurer l’indépendance de la Justice en réformant les conditions de nomination du Haut conseil des juges et des procureurs ;
2. Ouvrir aux justiciables des voies d’appel effectives pour les mesures prises pendant l’état d’urgence ;
3. Assurer l’exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l’Homme ;
4. Assurer, y compris par l’adoption de dispositions légales, la protection des populations vulnérables, en particulier contre les violences et les discours de haine ;
5. Amender la loi anti-terrorisme pour la rendre conforme aux engagements internationaux de la Turquie, notamment en matière de liberté de manifestation, d’expression et de la presse ;
6. Rendre opérationnelle et indépendante l’Institution turque pour les droits humains et l’égalité (TIHEK).»

Je vous remercie./.